

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 11 JUILLET 2024

Délibération affichée

Le **20 JUIL. 2024**

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 10

Procuration(s) : 01

N° d'ordre :41/2024

Domaine d'intervention : 8.4/ Aménagement du Territoire.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi onze du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du cinq juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 05 juillet 2024

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - GENDREY Roland , 6^{ème} Maire-Adjoint ; Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre ,8^{ème} Maire-Adjoint - ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly - ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François - ; - M. BIDELOGNE Fred ;
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LACROIX Jenia 9^{ème} Maire-Adjoint (procuration donnée à Mme PAISLEY Yanetti) ; - **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : -Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Ludji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSELIN **Conseillers Municipaux.**

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE RÉNOVATION DU STADE FÉLIX ÉBOUÉ ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de rénovation du Stade Félix EBOUE s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie de revitalisation élaborée pour notre territoire.

Ce stade, seconde grande structure sportive de la ville, idéalement situé à proximité d'établissements scolaires, est un atout précieux pour notre communauté.

Fortement sollicité par de nombreux clubs sportifs, acteurs sociaux et établissements scolaires, il est au cœur des activités de la population de Basse-Terre.

Le projet de rénovation du stade Félix EBOUE est ambitieux. Il comprend la réfection du terrain pour la pratique du football et du rugby, la création de vestiaires, d'un club house et de locaux annexes, ainsi que la mise en accessibilité du site.

Cette infrastructure vieillissante mérite une réhabilitation complète pour offrir des conditions décentes pour la pratique du sport et continuer à servir notre communauté.

La remise en état de cet équipement sportif s'intègre parfaitement dans notre vision d'amélioration du cadre de vie des habitants de Basse-Terre. Cette initiative promeut également la démocratisation de l'accès au sport, en offrant à tous un espace de pratique adapté et accessible.

Le montant total de dépense de la phase d'avant-projet s'élève à 3 351 542 € HT, dont le financement se décompose comme suit :

Etat DSIL (10,4%)	350 000 €
Etat Fonds VERT (20,9%)	700 000 €
Conseil Régional (17,3%)	580 000 €
Conseil Départemental (16,4%)	550 000 €
CCT (20,9%)	700 000 €
Autofinancement (14,1%)	471 542 €
TOTAL HT	3 351 542 €

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire du 15 février 2024 relative à la mise en œuvre de la DETR et de la DSIL ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de rénovation et de mise en accessibilité du stade municipal Félix EBOUE ;

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET - DELIB N° 41/2024 - REF : 8.4/ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 « DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE RÉNOVATION DU STADE FÉLIX ÉBOUÉ ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL. »

APRES en avoir délibéré

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet de rénovation du Stade Félix EBOUE.

ARTICLE 2: D'APPROUVER le plan de financement de la phase pré-opérationnelle comme suit :

Etat DSIL (10,4%)	350 000 €
Etat Fonds VERT (20,9%)	700 000 €
Conseil Régional (17,3%)	580 000 €
Conseil Départemental (16,4%)	550 000 €
CCT (20,9%)	700 000 €
Autofinancement (14,1%)	471 542 €
TOTAL HT	3 351 542 €

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le **18 JUL. 2024**

La transmission en Préfecture le **19 JUL. 2024**

L'affichage et/ou la publication le **20 JUL. 2024**

Et/ou la notification le

Le Maire
 Pour le Maire Empêché
 André ALLAN
 B. GUILLAUME
 1er Adjoint

Le Maire
 Pour le Maire Empêché
 André ALLAN
 B. GUILLAUME
 1er Adjoint